

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition  
écologique et solidaire

Transports

---

**Direction générale de l'aviation civile**

**Décision du 2 avril 2019**

**portant modification de la composition du comité technique du service des systèmes  
d'information et de la modernisation (DSI)**

NOR : TRAA1909474S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

**Le directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des élections professionnelles organisées au sein de la direction générale de l'aviation civile en décembre 2018, en vue de la désignation des représentants du personnel pour le comité technique du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI) ;

Vu la nouvelle proposition de nomination formulée par certaines organisations syndicales représentées ;

**Décide :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

La composition du comité technique du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI) est fixée ainsi qu'il suit :

Sont nommés représentants de l'administration :

Président : Thierry ALLAIN, directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI), ou son représentant.

Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : Amélie DRION, chef du domaine gestion des ressources du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI), ou son représentant.

Sont nommés représentants du personnel conformément à la dernière ligne du tableau du b de l'article 3 de l'arrêté du 3 mai 2018 susvisé :

En qualité de membres titulaires :

Akli Idir	FEETS – FO
Isabelle Perrin	SPAC – CFDT
Dominique Ruiz	SPAC – CFDT
Brieuc Chevallier	USAC – CGT
Bertrand Morvan	USAC – CGT

En qualité de membres suppléants :

Philippe Martin	FEETS – FO
Sandrine Moutier	SPAC – CFDT
Ronan Melennec	SPAC – CFDT
Florent Aline	USAC – CGT
Pascal Recchia	USAC – CGT

## **Article 2**

La décision du 15 février 2019 fixant la composition du comité technique du service des systèmes d'information et de la modernisation est abrogée.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 2 avril 2019

Le directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation

T. ALLAIN